

M. L.-J. GAUTHIER, M. P. P.

Député du comté de l'Assomption

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. L.-J. GAUTHIER

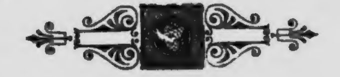
— À —

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

LE 16 JANVIER 1907



MONTREAL

ARBOUR & DUPONT, imprimeurs et relieurs

419 ET 421, RUE SAINT-PAUL

1907

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. L.-J. GAUTHIER

— À —

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

Le 16 janvier 1907

AVANT de commencer l'examen des questions qui sont maintenant soumises à notre considération, je sens qu'il est de mon devoir d'offrir à qui de droit mes remerciements les plus sincères, pour l'honneur dont je suis aujourd'hui le récipiendaire. En effet, je n'ai pas la prétention de croire que le gouvernement, en me choisissant, a voulu honorer ma personnalité : si je le croyais, je refuserais à l'instant, tant je serais effrayé, par la lourdeur de la tâche qui m'est imposée.

Je suis appelé à parcourir une carrière, qui à maintes reprises, a été illustrée par ceux qui m'ont précédé, par ces hommes qui ont laissé dans notre histoire parlementaire la traînée lumineuse de leur passage en cette enceinte, et je ne me sens pas de taille à me mesurer avec eux.

Je ne suis ici que le représentant du collège électoral qui m'a confié mon mandat ; c'est lui que le gouvernement honore en ce moment.

Au cours des remarques que j'aurai l'avantage de présenter à cette Chambre, remarques qui, je l'espère, seront aussi succinctes que possible, je puis et je veux, M. l'Orateur, vous donner, dès à présent l'assurance que je ne sortirai pas des limites de mon mandat : c'est au nom de mes électeurs que j'ai accepté et c'est en leur nom que je parlerai.

I — Subsides fédéraux

Le gouvernement mérite certainement nos éloges et nos félicitations, pour le succès qui a couronné ses efforts, dans la revendication ferme, sage, éclairée et patriotique des droits provinciaux, sur la question du remaniement des subsides fédéraux.

La lutte entreprise par le gouvernement était une lutte hérissée de difficultés sans nombre, il fallait d'abord unir toute la province de Québec, obtenir ensuite l'adhésion unanime des différents gouvernements provinciaux, présenter enfin au gouvernement central, la question sous son véritable jour.

1o La première difficulté fut vite résolue, car le gouvernement, sur cette question, fut unanimement supporté par la députation, qui en somme, représentait la totalité de la population. Nos amis de l'opposition ont su s'élever en cette circonstance au-dessus des mesquines considérations de l'esprit de parti pour n'envisager que l'intérêt public, et si la province de Québec a pu s'unir une fois dans cette revendication vraiment nationale, c'est à nos amis de la gauche que nous le devons et tout en les remerciant de leur appui, il me fait plaisir de leur offrir ici le témoignage public de notre gratitude.

2o Mais la province de Québec, malgré l'unanimité de sa population, n'aurait pu réussir dans ses justes réclamations,

si elle n'avait obtenu l'adhésion unanime des différents gouvernements provinciaux. Or il est connu de tout ceux qui sont ici présents, que les provinces pouvaient trouver difficilement un terrain commun sur lequel on put s'entendre pour y asseoir la demande générale.

Le Canada, par suite de sa conformation géographique, par suite de l'immense étendue de son territoire, de la diversité des races qui l'habitent, de la multiplicité des problèmes sociaux et économiques qui se soulèvent chaque jour, le Canada, dis-je, offre à chaque gouvernement provincial des difficultés locales s'opposant à la réalisation d'un programme général.

De plus, chaque province était représentée à Ottawa par ses meilleurs hommes, chacun d'eux avait reçu la mission de faire valoir les vues de ses mandataires, et d'obtenir le plus de faveurs possibles pour son gouvernement, chacun d'eux pouvait avoir l'espérance, pouvait nourrir l'ambition de diriger à sa guise et à son bénéfice personnel, les délibérations conjointes. Tous, ils se sont néanmoins inclinés devant la supériorité de l'un d'entre eux ; tous, ils ont unanimement choisi pour présider la réunion et pour parler en son nom, un homme qui par sa race, ne représentait pas la majorité du pays, un homme qui jusque là, était connu comme un politicien provincial, mais qui en cette circonstance, grâce à la largeur de ses vues, à la fermeté de son caractère, à la force de son raisonnement et à l'envergure de son immense talent, s'est révélé politique éclairé et s'est affirmé comme le champion invincible de l'autonomie provinciale ; je veux parler de l'honorable Premier ministre de cette province.

L'honneur dont il s'est couvert en cette circonstance rejaillit sur cette Chambre et sur la province de Québec toute entière, et quand l'histoire politique des événements actuels,

s'écrira, le nom de l'honorable Premier ministre y figurera, parmi la pléiade de nos hommes publics qui n'ont pas eu peur d'afficher ouvertement leurs sentiments à l'égard de leurs constituants et qui ont même, parfois, risqué de briser leur carrière pour accomplir leur devoir.

Notre province était encore représentée par d'autres délégués qui siègent dans cette chambre ; eux aussi ils ont fait leur part de travail, eux aussi sous la direction de leur chef, ils ont aidé à aplanir les obstacles, ils se sont employés à grouper les bonnes volontés et ils se sont dépensés pour préparer le triomphe final de leurs idées communes. Nos populations ont déjà apprécié leur esprit de dévouement et de sacrifice et nous souhaitons que ces hommes reçoivent bientôt la récompense qui leur est due.

Grâce à l'esprit de conciliation de nos réprésentants, grâce à leur talent de persuasion, grâce à leur connaissance parfaite de la question débattue, les provinces ont pu s'entendre non seulement sur les grandes lignes, mais jusque dans les moindres détails de ce problème troublant qu'elles étaient appelées à déchiffrer et à résoudre.

3o Il ne faut pas croire cependant que la question du remaniement étaient réglée par le fait que les provinces avaient réussi à s'entendre : il restait encore, il restait surtout à présenter la question au pouvoir central sous son véritable jour, Nous avions dans la personne des ministres d'Ottawa des amis dont les sympathies nous étaient acquises et sur qui nous pouvions compter, mais il fallait que notre cause fût si bien faite, que nos adversaires, même les plus acharnés, fussent forcés de convenir que nos réclamations étaient raisonnables et que le gouvernement actuel du Canada, en se rendant à nos demandes, ne faisait qu'accomplir son juste devoir. En d'autres termes, il fallait convain-

cre les centralisateurs à outrance, il fallait réduire « aquia » ceux que les réclamations des provinces fatiguent et importunent, et qui, quand ils sont à bout d'arguments, nous insultent et nous injurient en blâmant les gouvernements provinciaux et en les taxant d'extravagance, dans leur administration. Il est étrange de constater comme le gouvernement central, qui après tout, n'a qu'une existence fictive puisque ses pouvoirs, ses revenus et son territoire lui viennent des provinces qui ont consenti à se dépouiller de leurs prérogatives pour l'en revêtir, il est étrange, dis-je, de constater comme le pouvoir central exerce sur certains esprits une fascination qui dans le passé a malheureusement conduit à une erreur profonde.

Quand on voit que depuis l'Acte de la Confédération, les revenus d'Ottawa ont été sans cesse augmentant, que chaque exercice financier accumule dans la caisse centrale un nombre de millions sans cesse grossissant, que tous les départements accusent des surplus toujours progressifs, et que durant le même laps de temps, les provinces se sont appauvries d'année en année, que leurs dépenses ont augmenté en rairaison inverse de leurs recettes, on se demande comment il se fait que les partisans du pouvoir central n'ont pas compris depuis longtemps que la prospérité du pays ne pouvait être que factice et basée sur l'injustice.

En économie politique il est un principe indiscutable, c'est celui-ci : pour avoir la prospérité dans l'Etat il faut que la masse ait la richesse afin que cette richesse puisse circuler partout pour y porter la vie. Dans notre système politique, la masse ce sont les provinces, et si les provinces s'appauvrissent pendant que le pouvoir central s'enrichit, il faudra de toute nécessité arriver à la décadence et à la déchéance générale parce que la prospérité n'est pas assise suivant les

données de la science pratique. Le pays, pour arriver à son complet développement, doit voir la prospérité régner d'abord dans les provinces.

Jusqu'à l'automne de 1906, les partisans de l'autonomie provinciale disaient aux partisans du pouvoir central : « En « faisant le pacte de 1867, nous, les provinces, nous avons « créé un pouvoir central pour l'intérêt particulier ; nous « n'avons jamais voulu sacrifier la totalité de nos droits, ni « faire de nous des « esclaves » et des « ilotes ». Si par suite « de fausses représentations nous avons abandonné nos sour- « ces de revenus, pour garder pour nous des charges oné- « reuses dont le fardeau s'alourdit chaque année ; si grâce à « des machinations politiques, les législatures, par suite du « système imposé, sont dans la nécessité d'être des conseils « de comté, ne s'occupant que d'affaires rurales comme le « voulait M. Galt, ainsi qu'on peut le voir à la page 69 des « débats sur la Confédération, si nos hommes publics du « temps aveuglés par l'esprit de parti ont été victimes d'une « supercherie inqualifiable et ont signé un pacte tout autre « que celui qu'ils voulaient et qu'ils disaient signer ; si on a « voulu nous acheminer insensiblement et inévitablement « vers l'union législative, nous devons vous déclarer que « nous avons été trompés, que notre bonne foi a été surprise, « et que nous ne pouvons rester plus longtemps sous l'opéra- « tion d'une loi qui doit fatalement nous annihiler ».

Cette doctrine qui, par son simple exposé, s'adresse à l'esprit de justice de tout homme impartial, aurait dû être aussi celle des partisans du pouvoir central au Canada puisqu'ils sont d'abord citoyens des différentes provinces. Malheureusement il n'en fut pas toujours ainsi. Avant l'automne de 1906, les réclamations des provinces ne furent jamais écoutées parce que les centralisateurs, après avoir semé la divi-

sion parmi les champions de l'autonomie, recevaient ensuite leurs demandes avec tout le mauvais vouloir officiel d'hommes ne voulant pas rendre justice.

Et il n'y a pas lieu de s'étonner si la question du remaniement des subsides qui a originé en 1875, n'avait jamais reçu de solution définitive. En attaquant ce problème, les champions actuels de l'autonomie provinciale entreprenaient une tâche herculéenne. Après avoir patiemment compilé tous les documents publics, après avoir mûrement réfléchi à toutes les éventualités, après avoir constaté qu'en restant dans l'état actuel, les provinces marchaient vers un abîme sans fond, ils ont eu le courage, la force et la fermeté de s'adresser au gouvernement central, de lui montrer l'injustice dont nous avons souffert dans le passé, l'impuissance à laquelle nous sommes réduits actuellement, et le désastre final où devait fatalement sombrer l'autonomie provinciale. Ils ont plaidé leur cause avec toutes les ressources de leur intelligence, ils ont su faire passer dans leurs revendications le calme serein de la force, l'ardeur vibrante de leur patriotisme et la foi inébranlable dans la justice de leurs demandes. Grâce à la puissance de leur argumentation et la chaleur de leur conviction, ils ont réussi à faire tomber un à un des obstacles qui jusque-là avaient paru insurmontables. Les représentants du cabinet d'Ottawa nous ont accordé leur protection et leur appui, qui nous ont été d'un secours bien précieux ; nous avions déjà leurs symathies, ils nous ont donné leur concours ; ils ont fait cause commune avec nous, et dans le discours du trône, au mois de novembre 1906, le gouvernement central s'est engagé à préparer et à présenter, au cours de la session actuelle, à la Chambre des Communes, la législation destinée à réparer pour l'avenir les torts dont nous avons si longtemps souffert. Le gouvernement

d'Ottawa, qui n'a pas craint d'assumer devant le pays la responsabilité d'une pareille législation, a prouvé une fois de plus qu'il entendait suivre jusqu'au bout l'évangile politique qu'il a toujours prêché : « Respect des droits d'autrui, justice égale pour tous ». Par suite du remaniement projeté, le gouvernement de la province de Québec aura à sa disposition un montant additionnel de $600,000.00 par an, ce qui lui permettra de développer nos ressources naturelles, de protéger l'agriculture, d'ouvrir à la colonisation des territoires nouveaux et de répandre à pleines mains dans les couches les plus profondes de nos populations les bienfaits de l'instruction publique. Nous réaliserons ainsi à la lettre tout le programme libéral et nous mettrons la province de Québec à la place qui lui appartient dans la confédération, puisqu'elle est sur ce continent la Nouvelle-France !

II — Agriculture

Je ne voudrais pas en cette circonstance, Monsieur l'Orateur, abuser de la patience de cette Chambre ni mettre à trop forte contribution sa longanimité, mais d'un autre côté, il me semble que je n'accomplirais pas mon devoir si, avant de conclure mes remarques je ne faisais quelques réflexions, et quelques suggestions sur trois sujets bien importants pour le développement de cette province. Je rangerai suivant une gradation qui me frappe ces trois sujets dans l'ordre suivant : l'agriculture, la colonisation, l'instruction publique.

Je représente dans cette Chambre, un comté rural et j'en suis fort honoré. Je voudrais prouver à la population agricole qui m'a élu que, quoique ne faisant pas partie de son état, je connais ses besoins et puis les faire valoir. Mais m'élevant au-dessus de ces considérations personnelles, je suis de ceux qui croient que l'agriculture sera toujours la

principale occupation de cette province, et qu'il est du devoir du gouvernement d'assurer, par tous les moyens possibles, le bien-être de la majorité de ses administrés. Je suis aussi du nombre de ceux dont la suprême espérance repose sur nos populations agricoles pour perpétuer l'élément français en ce pays. A ce dernier titre surtout, j'applaudis au succès, j'admire le développement, et je cherche à promouvoir les intérêts de cette classe qui me tient tant au cœur.

En feuilletant les statistiques compilées par les officiers du dernier recensement fédéral, on en arrive à des constatations bien consolantes, en ce sens que la richesse de nos cultivateurs est très considérable dans certaines branches de leur industrie. On voit par exemple, à la page 120 de l'Annuaire statistique de 1903, que la valeur de l'exploitation agricole en cette province se chiffre au montant de $517,567,697, se répartissant comme suit, savoir :

Terrain	$248,236,361
Bâtisses	102,313,893
Instruments	27 038,205
Chevaux	24,164,149
Vaches à lait	20,757,611
Autres bêtes à cornes	6,629,784
Moutons	2,476,471
Cochons	3,142,925
Volailles	1,166,314
Abeilles	251,203
Moissons des champs	44,851,108
Fruits et légumes	2,564,801
Pépinières	64,124
Bétail vendu	6,650,486
Viandes et produits d'animaux tués sur la ferme	20,207,826
Industrie laitière	20,207,826
Laine	570,093
Oeufs	2,007,320
Miel et cire	112,315
Sucre et sirop d'érable	1,356,480
Total	$517,567,697

En étudiant la compositon de ce montant on trouve que l'industrie laitière a rapporté la somme de $20,207,826. Or ce chiffre d'affaire a été obtenu par suite de la protection gouvernementale qui a été donnée tant par le gouvernement de Québec que celui d'Ottawa. Il y a 25 ans l'industrie laitière n'existait pas dans cette province, l'agriculture était dans le marasme, les terres étaient hypothéquées à 50 p. c. de leur valeur et nos populations émigraient par milliers d'âmes à la fois ; les uns s'en allaient dans la province d'Ontario où ils sont actuellement 250,000 et ils étaient perdus pour notre province ; les autres traversaient la frontière pour aller vivre à l'ombre du drapeau étoilé, ils y sont maintenant 1,200,000 et ils étaient perdus pour le Canada. Les différents gouvernements ont travaillé à répandre dans nos campagnes les saines idées scientifiques sur la manutention, la production et la fabrication des produits de l'industrie laitière.

A St-Hyacinthe, une école a été ouverte et maintenue au prix de grands sacrifices, cette école a fait des merveilles, elle a instruit une foule de cultivateurs, elle a déversé sur nos campagnes une nuée d'inspecteurs et de conférenciers qui ont semé partout la bonne parole et le bon exemple. Missionnaires d'un nouveau genre, ils ont entrepris et ils ont poursuivi sans relâche une croisade efficace contre la routine et ils ont réussi à secouer la torpeur de nos populations. Et après 25 ans de lutte, nous arrivons à constater que les produits de notre industrie laitière font prime sur le marché du monde ; que grâce au profit réalisé, les fermes de cette province ont été dégrévées, la richesse s'est assise aux foyers de nos cultivateurs dont les épargnes aident aujourd'hui à grossir la fortune publique et à développer la petite industrie dans nos grandes villes.

Mais pendant que la fortune agricole augmentait dans des proportions phénoménales, la population rurale restait stationnaire tandis que celle des villes grossissait rapidement. L'explication de cet état de choses se trouve encore dans le recensement En examinant la composition de la fortune agricole on trouve les deux items suivants :

Instruments................................	$27,038,205
Chevaux....................	24,164,149

En présence de ces chiffres on comprend pourquoi la population de nos campagnes est restée stationnaire, c'est que la machinerie agricole a remplacé la main d'ouvre et le journalier ne trouvant plus de travail dans sa paroisse, s'est rendu à la ville, et voilà un colon que nous avons perdu, quand nous aurions pu si facilement le conserver en nous occupant d'une autre branche de l'industrie agricole. Je veux parler du tabac canadien. Je ne crains pas d'affirmer que si le gouvernement de cette province faisait pour la culture du tabac la centième partie des efforts qu'il s'est imposé pour l'industrie laitière, non seulement nous pourrions fournir le marché du Canada, mais nous pourrions faire concurrence aux tabacs étrangers sur le marché du monde et nous garderions dans nos campagnes notre population rurale.

En 1896 on employait dans la fabrication au Canada : 515,557 lbs de tabac canadien.

En 1903, on a employé 3,204,980 lbs de tabac canadien, 1,771,784 lbs de tabac en combinaison. Total : 4,976,764 lbs.

Et on faisait de plus : 2,881,360 millions de cigares de tabac canadien, 6,283,288 millions de cigares en combinaison. Total : 9,164,648 millions.

(Page 398, Annuaire Statistique de 1903).

En 1891 on a récolté dans cette province 3,958,737 lbs de

tabac. En 1901, on récoltait 7,655,975 lbs. En d'autres termes, nous avons doublé notre production.

(Page 119, Annuaire Statistique de 1903).

Ce développement merveilleux est dû à la législation du gouvernement d'Ottawa en 1897, qui a frappé le tabac étranger d'un droit de 10 cents et qui a permis l'usage du tabac dit de combinaison. Nos cultivateurs de cette province ont pris leur large part de bénéfices dans ce commerce, mais actuellement par suite du manque d'uniformité dans le produit, par suite du manque de données scientifiques sur la préparation que doit recevoir le tabac avant d'être livré au commerce, nous souffrons un dommage considérable. La province d'Ontario, notamment les comtés de Kent et Essex, ont produit l'an passé 3,070,717 lbs de tabac canadien et ils ont vendu la totalité de leur récolte à l'American Tobacco Company, qui l'a manufacturé dans cette province. C'est donc 3,000,000 lbs de tabac que nous avions en mains, que nous aurions dû vendre et que nous n'avons pas vendu parce que notre tabac manquait de qualités requises pour le commerce. Les cultivateurs d'Ontario ont eut la protection de leur département d'agriculture, ce qui leur a permis d'encaisser $40,000 à $50,000 que nous avons perdu, et que nous aurions dû avoir. Nous avons le sol, le climat, et toutes les conditions requises pour faire de cette culture une source de revenus incalculables, à condition que le gouvernement lui accorde la protection qu'elle devrait obtenir.

Si nous avions une école pour instruire nos cultivateurs sur les soins à donner à cette branche importante de leur industrie nous donnerions à nos cultivateurs une source nouvelle de revenus, nous obtiendrions le morcellement de la propriété puisque pour cultiver un arpent de tabac, un homme doit y consacrer tout son temps, nous garderions

dans nos vieilles paroisses la main d'œuvre qui trouverait un travail rénumérateur et notre population rurale, au lieu de rester stationnaire, augmenterait dans des proportions considérables.

C'est avec confiance que je soumettrai cette demande à l'honorable ministre de l'Agriculture, et en attendant je prierai ses collègues de nous faire avoir dans son administration un département spécial qui s'occuperait de cette question du tabac canadien.

III — La colonisation

Cette province a aussi pour devoir impérieux de coloniser rapidement le territoire qui lui appartient déjà, et envisageant l'avenir comme des législateurs soucieux d'accomplir leur devoir, je crois que nous devrions faire les démarches nécessaires pour nous faire attribuer par les autorités actuelles le terrain qui peut nous appartenir. Par l'acte de 1867, la députation de notre province a été fixée irrémédiablement au chiffre de 65, et si nous voulons conserver dans la Confédération la situation qui nous appartient, il faut que nous augmentions aussi rapidement que possible notre population. Depuis juillet 1896, par suite de l'agrandissement de territoire qui nous a été accordé vers le littoral de la Baie d'Hudson, nous avons une superficie totale de 351,873 milles carrés, c'est un empire plus grand que l'Allemagne et l'Espagne réunis et pourtant notre population n'est que de 1,648,898, pendant que ces deux puissances comptent 74,000,000 d'âmes ; jusqu'à présent les finances de notre province n'ont pas permis de créer et de poursuivre un mouvement sérieux qui attirerait sur nos domaines des populations étrangères. Pendant que nous nous immobilisions, le gouvernement d'Ottawa poursuivait une politique active d'immi-

gration qui faisait entrer dans le pays jusqu'à 157,000 immigrants dans une même année. C'est avec notre argent qu'on les fait venir, on les place à l'extrémité ouest du pays, on ouvre de nouvelles provinces qui devront avoir voix au chapitre national. Et si nous voulons garder le terrain que nous avons si péniblement gagné, il faut à notre tour ouvrir aux étrangers l'immense étendue de notre territoire, il faut entreprendre une politique agressive d'immigration, autrement nous serons noyés.

Par la construction du Transcontinental National, par sa mise en opération, le gouvernement d'Ottawa va ouvrir à la colonisation en cette province une immense étendue de terrains qui n'attendent que des bras pour donner libéralement les richesses inouies que la Providence y a semées à pleines mains. Cette route nouvelle va aussi attirer infailliblement une multitude de lignes subsidaires qui perceront les Laurentides, et qui seront la cause de la découverte de gisements précieux qui sont encore inexplorés. Des compagnies se forment pour bâtir des chemins de fer qui se rendront à la Baie d'Hudson, à cette mer intérieure immense de 350,000 milles carrés qui servira probablement avant longtemps de débouché à tous les produits de l'extrême nord et de l'ouest du Canada. C'est le devoir de ce gouvernement de surveiller et de prévoir l'expansion phénoménale de ce pays et de préparer nos populations présentes et futures à retirer leur large part des richesses qui couleront comme d'un Pactole à travers les provinces de la Confédération. Quand on voit les gouvernements d'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan entrer en lutte active pour agrandir leur territoire en se faisant concéder le Keewatin, je me demande si le gouvernement de cette province, en vue de l'orientation nouvelle, donnée au commerce vers le nord, ne devrait pas faire immé-

diatement les démarches nécessaires pour se faire attribuer le territoire de l'Ungava qui est à nos portes. Le temps est propice, il me semble pour commencer un pareil mouvement ; nous sommes actuellement les seuls compétiteurs possibles pour obtenir ces 354,961 milles carrés qui doubleraient notre superficie et qui nous donneraient une prépondérance remarquable lorsque, dans un avenir prochain, le commerce du Nord se mettra en marche vers les pays d'Europe. Pour nous, Canadiens-français, nous devrions nous souvenir avec orgueil que ces pays lointains ont été autrefois le théâtre des glorieux exploits de nos ancêtres, lorsqu'en 1696, d'Iberville et ses Canadiens, après une série de luttes mémorables, s'emparaient de la totalité de ce territoire qui, par le traité de Ryswick, fut officiellement rattaché à la colonie de Québec.

IV — L'Instruction publique

J'en arrive maintenant à un sujet bien délicat, c'est celui de l'instruction publique. Deux partis sont en présence qui ne se comprennent pas et qui interprètent mal leurs sentiments respectifs : les deux, suivant moi, tombent dans l'exagération. Je ne suis pas disposé à me ranger ni dans un parti ni dans l'autre, parce que les deux me paraissent erronés. Il n'y a rien de parfait sur la terre, tout est perfectible, notre système d'instruction publique comme le reste. Mais je crois qu'un régime qui en 10 ans, de 1891 à 1901, a réduit de 11.96 pour cent les illettrés dans cette province, comme on peut s'en convaincre par le recensement, à la page 656 de l'Annuaire de 1903, je crois dis-je, qu'un pareil régime a prouvé qu'il ne devrait pas être condamné sans merci, il pourrait s'améliorer, oui ! mais il ne devrait pas être jeté au rancart comme inutile et même nuisible. Je suis disposé,

comme n'importe qui, à empêcher l'exploitation d'où qu'elle vienne, mais je suis disposé en même temps à reconnaître l'esprit de dévouement et de sacrifice à reconnaître aussi les états de services de ces 11 ou 12 mille personnes qui usent le meilleur de leur être, qui dépensent les plus belles années de leur existence pour préparer dans la modeste carrière de l'enseignement le cœur et l'intelligence des générations qui demain auront entre leurs mains l'avenir de la province, l'avenir de notre race. Parlant au point de vue de l'instruction primaire, je dis qu'il faut procéder prudemment pour opérer une réforme, le gouvernement ne peut pas agir seul, il faut que les contribuables, il faut que les pères de famille s'occupent plus activement de cette brûlante question qui les intéresse au suprême degré. Il faut que les administrateurs et les administrés s'entendent pour extirper sans pitié le mal quand il existe, mais il faut garder ce qu'il y a de bon et travailler sans cesse à le rendre meilleur. Je connais assez l'esprit de nos populations pour pouvoir déclarer ici que quand les contribuables seront bien convaincus, par les résultats obtenus, que chaque dollar dépensé pour l'instruction de nos enfants, est de l'argent bien placé et qui devra rapporter 100 pour cent à leurs familles et à leur province, ils feront, sans lésiner, les dépenses nécessaires pour améliorer leurs écoles primaires. Quant à l'éducation supérieure, le gouvernement mérite toutes nos louanges pour la détermination qu'il a prise de doter cette province d'une école technique pour les hautes études commerciales et industrielles. Plus on réfléchit à l'immensité de notre territoire, à nos ressources fabuleuses, aux avantages incalculables dont la nature nous a dotés, à la position stratégique que nous occupons au point de vue commercial, plus on songe surtout aux possibilités stupéfiantes de l'industrie développant et mettant à profit les

sources de richesses qui sont inexploitées en notre pays, plus on comprend toute la nécessité de perfectionner sans jamais s'arrêter, tout notre système d'instruction publique, pour que nos enfants soient en état, au sortir de nos écoles, de faire leur part de travail et d'assurer à l'infini le bien-être moral et intellectuel de nos populations.

En terminant, M. l'Orateur, je suis prêt à reconnaître, sans flagornerie, l'œuvre accomplie par ceux qui ont travaillé jusqu'ici à instruire nos populations, mais j'aurai le courage de leur dire qu'il est de notre devoir à tous d'étudier les idées nouvelles, de les adopter avec les modifications qui nous conviennent, de faire enfin tout ce qui est humainement en notre pouvoir, afin que dans la lutte pour l'existence, notre peuple soit capable d'accomplir ses destinées et de marcher dans la voie du progrès, sous l'œil de Dieu, et à l'ombre de la liberté.

Et toi, fille du ciel ! protectrice de notre race ! Liberté, Liberté chérie ! toi, qui remplaças la mère qui nous avait abandonnés et qui berças de tes chants tristes et doux notre enfance endeuillée par les larmes et la persécution ! toi, qui fut toujours notre sauvegarde, aux heures sombres de notre histoire, où la désespérance faisait ployer les hommes forts appelés à nous guider ! toi, qui nous a conduits comme par la main à travers les écueils sans nombre sur lesquels nous aurions dû cent fois sombrer ! Ah ! je t'en conjure ne nous abandonne pas dons les circonstances présentes ! inspire à cette assistance des sentiments dignes de toi ! fais que la Législation qui sortira de cette enceinte, porte ton empreinte et qu'elle soit marquée du sceau de la sagesse ! que nos populations reconnaissent ton empire en suivant avec amour les lois que tu auras toi-même inspirées ! que la seule législature française en Amérique soit digne de son passé, soit

fidèles à ses traditions ! Que la vieille province de Québec prenne la première place dans la Confédération ! que du sol de la patrie, sillonné autrefois par nos trappeurs, nos découvreurs et nos missionnaires, que de cette terre arrosée si souvent du sang de nos martyrs sortent les richesses sans nombre qui y sont encore enfouies ! Que toutes les classes de la société, que les différentes races, que les différentes religions se moulent comme en un tout compact, qu'elles s'entendent, qu'elles développent notre patrimoine pour agrandir sans cesse notre sphère d'influence ! Que parmi nos nationaux, l'esprit de division disparaisse, que les factions s'unissent, que nos populations s'assimilent le génie de la fière Albion dont le drapeau protège notre langue, nos lois et nos traditions, ce qui nous permettra de remettre intact à nos successeurs l'héritage qui nous a été légué par nos devanciers ! Que tous enfin nous travaillions pour perpétuer sur ce continent le génie de la France et que nous poussions dans le sol des racines tellement profondes que jamais le vent de la persécution ne réussira à nous faire disparaître comme entité nationale !

